

N° 1937 – MO 792

N° référence : 01.0302.0596

Dépôt : 28.09.2026

Traitement Bureau CDV : 05.10.2026

Développement/Urgence : oui/non

Délai de réponse : selon dév.

Motion du PSA relative à la création d'un label prévôtois « Acteur économique engagé pour Moutier »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

1. de créer une distinction communale reconnaissant l'engagement des acteurs économiques locaux (commerces, artisans, indépendants et entreprises) en faveur de la collectivité prévôtoise et/ou régionale ;
2. de définir des critères simples, transparents et vérifiables, principalement autour de l'engagement citoyen, de l'ancrage local ou régional, de l'économie de proximité et de l'environnement ;
3. de prévoir un dispositif peu bureaucratique, adapté à la diversité et à la taille des acteurs économiques concernés ;
4. de valoriser publiquement les acteurs distingués d'un signe distinctif visible qu'ils pourraient afficher (tel un label ou macaron numérique) ;

Développement

Les acteurs économiques de Moutier ne contribuent pas uniquement à l'emploi et à la vitalité économique de notre ville. Nombre d'entre eux participent activement à la vie locale, soutiennent des manifestations ou des sociétés, privilégient les collaborations de proximité ou développent des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ces engagements méritent d'être reconnus et rendus visibles.

La création d'une distinction communale permettrait ainsi de valoriser des engagements que la Ville peut concrètement constater, autour de quelques axes simples :

- l'engagement citoyen, notamment par le soutien à la vie associative, culturelle, sportive ou aux manifestations locales ;
- l'ancrage local ou régional et la participation à la vie économique prévôtoise ;
- l'économie de proximité, notamment à travers les collaborations avec des fournisseurs, producteurs, artisans ou partenaires de la région ;
- l'engagement environnemental, par des mesures concrètes en matière de consommation d'énergie, de mobilité, de réduction des déchets, de circuits courts ou d'utilisation responsable des ressources.

Il ne s'agirait pas de créer une certification complexe, mais une reconnaissance communale simple et adaptée aussi bien à un petit commerce qu'à une PME ou à une entreprise industrielle.

Cette distinction permettrait de mettre en lumière les bonnes pratiques déjà existantes, d'en encourager de nouvelles et de renforcer les liens entre la Ville et les acteurs de l'économie locale.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 28 septembre 2026

Signature(s) :

1^{ère} signataire :

Mme Sandra Monnerat Choffat (13)

Mmes Sandrine Juillard, Corinne Schwab, Mylène Jolidon, Pauline Weiss, Stéphanie Mahon, Barbara Denime

MM. Jérôme Nicoulin, Patrizio Robbiani, Patrick Jobin, Daniel Heizmann, Christophe Winistoerfer, Ludovic Gerber